

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'association « La justice dans la Cité » et Monsieur le Bâtonnier du Granrut ont adressé lundi 18 septembre 2006, au Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, une demande tendant à l'abrogation du décret n° 2004-161 du 18 février 2004 portant création de l'Etablissement public du palais de justice de Paris, spécialement créé en vue d'organiser le déménagement du tribunal de grande instance de Paris. La demande abrogative repose sur le constat que ce décret a été adopté en méconnaissance des droits du Parlement et en violation du principe de spécialité des établissements publics. Par ailleurs, le coût prohibitif de ce projet tel qu'il se révèle aujourd'hui et l'évolution des besoins du palais de justice de Paris – sont des éléments qui peuvent être assimilés à un changement fondamental de circonstances – lequel en justifie l'abandon et ce, d'autant plus que les rapports réalisés montraient déjà en amont que le fonctionnement de l'actuel tribunal de grande instance était globalement satisfaisant.

En cas de refus du Garde des Sceaux, l'association « La Justice dans la Cité » sera fondée à saisir le Conseil d'Etat de cette question. Il reviendra alors à ce dernier de se prononcer sur le bien fondé de la décision du gouvernement de persister dans un projet dont l'utilité est contestable et qui épuise à lui seul les crédits d'investissements du ministère de la Justice depuis plusieurs années et pour plusieurs années encore.

Contacts presse : m.bellanger@granrut.com

www.justice-cité.org (STATUTS, COMMUNIQUES, RAPPORTS DE SYNTHÈSE,...)